

AGENCE DU MEDICAMENT

DIRECTION DE L'EVALUATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT-DENIS le 12 DEC 1994

143, 145 Blv Anatole France  
93200 SAINT-DENIS  
Tél : 48 13 20 00

Monsieur le Pharmacien responsable  
des Laboratoires SOLYMES  
1, Terrasse Bellini  
92800 - PUTEAUX

Réf :



Monsieur,

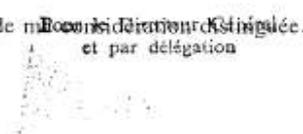
Par lettre du 26 JUILLET 1994, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité :

LUTERAN 2, comprimés à 2 mg

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette autorisation de mise sur le marché doit être conformément aux dispositions de l'article R.5137, 4ème alinéa du Code de la Santé publique, considérée comme renouvelée à compter du 18 NOVEMBRE 1994.

Toutefois, je vous rappelle que les spécialités dont les autorisations de mise sur le marché ont été délivrées antérieurement au 1er décembre 1976 sont soumises à une validation dont le présent renouvellement ne saurait tenir lieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération et par délégation

  
Le Pharmacien Inspecteur  
Arlette NORTH  
Coordination Affaires Réglementaires

